

REMISE DES PRIX DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ 2023

REMISE DES PRIX DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ 2023

Un prix :

Doté de 10 000 €

Pour les communes de moins de 3 500 habitants qui ont réalisé une opération de restauration du patrimoine soutenue par la Région dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Mis en place en 2021 à l'initiative de la Région pour :

- donner de la notoriété au partenariat avec la Fondation du patrimoine ;
- mettre à l'honneur les acteurs qui portent ces projets de restauration ;
- valoriser l'excellence des savoir-faire des métiers du patrimoine et les dynamiques collectives initiées dans le cadre des souscriptions .

La Région s'appuie sur un jury composé de spécialistes du patrimoine régional :

Fondation du patrimoine, Conservation Régionale des Monuments Historiques, Demeure Historique, Maisons Paysannes de France, Union REMPART, Sauvegarde de l'Art Français, Sites et Monuments, Vieilles Maisons Françaises, Fédération Patrimoine-Environnement, Union Régionale des CAUE notamment.

3^{ème} PRIX



Église Saint-Louis et Saint-Maurice
Venoy (Yonne)

Photo : T. Kuntz, service Inventaire et Patrimoine, Région Bourgogne-Franche-Comté, 2024

2^{ème} PRIX



Église Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux
Fay-en-Montagne (Jura)

Photo : T. Kuntz, service Inventaire et Patrimoine, Région Bourgogne-Franche-Comté, 2024

1^{er} PRIX

Église Notre-Dame Ruages (Nièvre)



Photo : T. Kuntz, service Inventaire et Patrimoine, Région Bourgogne-Franche-Comté, 2024